



Bulletin d'adhésion au Gums

Saison 2016 - 2017

53 rue du Moulin Vert, 75014 PARIS
Tél : 01 45 43 48 37
www.gumsparis.asso.fr
Permanence le jeudi soir de 19h15 à 20h30

Je lis la note d'information sur l'adhésion au Gums -> au dos

Privilégiez l'adhésion en ligne (simplicité, rapidité de prise en compte, paiement par carte bancaire) :

- Sur le site de la FFCAM www.ffcam.fr pour les activités *Escalade, Ski de randonnée, Alpinisme*. Trouver un club / GUMS
- Sur www.gumsparis.asso.fr pour l'activité Randonnée Pédestre, uniquement si vous étiez adhérent sur la saison 2015 - 2016 (Voir message d'adhésion en haut à gauche quand vous vous connectez - réclamez-nous votre identifiant si besoin)

Je donne mes coordonnées

NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL : VILLE : TEL DOMICILE :

E-M@IL : TEL PORTABLE :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM : TEL :

Je m'inscris au Gums

ADHESION AU GUMS (OBLIGATOIRE)

- 20 € Adulte 10 € Jeune né le 01/01/93 ou après

LE CRAMPON

- 11 € Abonnement Normal 25 € Abonnement **coup de pouce / soutien**

Le Crampon est la revue du Gums, par les Gumistes pour les Gumistes ! Les rendez-vous à Fontainebleau, l'agenda des activités, les retours des dernières sorties, des récits passionnants... La communication du club passe par le Crampon (5 numéros par an).

€

€

Je choisis mon activité

ESCALADE, SKI DE RANDONNEE, ALPINISME

Dans cette section, je souscris une licence fédérale FFCAM qui inclut l'assurance de personne FFCAM

- J'ai déjà une licence FFCAM en cours de validité pour la saison 2016 - 2017**, prise dans un autre club.
J'indique alors mon numéro d'adhérent :

- Je n'ai pas de licence FFCAM en cours de validité, je prends ou renouvelle ma licence au Gums** (condition a remplir au 1er janvier 2017) :

- T1 66,90 € Né(e) avant le 01/01/1993
- A1 57,60 € Né(e) avant le 01/01/1952 et inscrit au CAF avant le 01/09/2007 sans interruption
- C1 51,10 € Conjoint(e) de membre titulaire FFCAM au Gums
- E1 40,00 € Enfant de membre du Gums né(e) entre le 01/01/1993 (compris) et le 01/01/1999
- E2 34,30 € Enfant ou petit enfant de Gumiste, de moins de 18 ans, né(e) après le 01/01/1999
- J1 50,80 € Jeune né(e) entre le 01/01/1993 (compris) et le 01/01/1999
- J2 45,50 € Jeune né(e) le 01/01/1999 ou après

Si j'avais une licence FFCAM l'an dernier, **au Gums ou dans un autre club**, j'indique mon numéro d'adhérent afin de conserver l'ancienneté de ma licence :

Je souhaite aussi m'abonner à la revue de la FFCAM « La Montagne et Alpinisme »

- 20 € Résident en France 25 € Résident à l'étranger

€

€

RANDONNEE PEDESTRE (UNIQUEMENT)

Dans cette section, je ne souscris à aucune licence fédérale (FFCAM)

- 8 € Je paie alors une assurance de personne obligatoire qui me couvre uniquement pour l'activité randonnée pédestre, pour les sorties inscrites au programme du Gums

€

Je finalise mon inscription

TOTAL

Je joins à mon inscription un chèque à l'ordre du Gums du montant indiqué ci-contre.

Je m'engage à fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités sportives proposées dans les 15 jours suivant l'inscription ou à défaut lors de l'inscription à la première sortie.

DATE :

SIGNATURE :

TOTAL :

€





Inscription, mode d'emploi

Plusieurs activités sont pratiquées au Gums : l'alpinisme et le ski de randonnée, l'escalade, et la randonnée pédestre. Chaque adhérent doit choisir sa licence en fonction des activités pratiquées.

Je voudrais pratiquer plusieurs activités : à quelle section m'inscrire ?

Pour la pratique des activités de montagne comme l'alpinisme, le ski de randonnée, le ski nordique, l'escalade, il faut nécessairement souscrire à une licence FFCAM. Ces adhérents peuvent participer à TOUTES les activités du Gums. Les adhérents de la section randonnée ne peuvent pas pratiquer l'escalade, l'alpinisme ou le ski de randonnée au Gums. L'adhésion au Gums avec la licence FFCAM peut aussi se faire par internet sur www.ffcam.fr

A quoi sert une licence fédérale ?

Le Gums est affilié à la FFCAM (Fédérations Française des Clubs Alpains et de Montagne), une fédération nationale. Contrairement à la randonnée pédestre, la pratique de l'alpinisme, du ski de randonnée, et de l'escalade oblige de se licencier à la FFCAM.

Il y a plusieurs intérêts à souscrire une licence fédérale :

La licence permet de bénéficier d'une assurance pour toutes les activités en club ET hors club, alors que l'assurance du Gums ne couvre que les activités de randonnée pédestre, officielles du Gums, c'est-à-dire celles qui sont annoncées dans le Crampon ou sur le site web. La licence FFCAM confère les avantages liés à l'appartenance au Club Alpin Français, en particulier le bénéfice du demi-tarif pour les nuitées dans les refuges du CAF et des Clubs Alpains étrangers (CAI, CAS).

Les fédérations participent à la promotion des sports de montagne, ainsi qu'à l'aménagement et la protection de la montagne. De plus, les fédérations subventionnent les stages durant lesquels les cadres bénévoles du club sont formés.

Chaque club est représenté au sein des fédérations au prorata de son nombre de licenciés. En souscrivant une licence, tu contribues à renforcer la voix du Gums dans la conduite de la politique fédérale.

Les assurances, comment ça marche ?

Pour l'activité randonnée pédestre, vous devez cotiser (à hauteur de 8 €) à l'assurance du Gums qui vous couvre uniquement dans le cadre des activités inscrites au programme du Gums. Avec la licence fédérale FFCAM, vous obtenez automatiquement une assurance de responsabilité civile. Les tarifs donnés dans ce bulletin incluent en plus une assurance individuelle facultative (accident, rapatriement, frais de secours) qui vous couvre durant toutes vos activités de montagne avec le Gums ou à titre personnel. Pour la section alpinisme, ski de randonnée et escalade, cette assurance est à 21 € pour les catégories T1, C1, A1, et 16 € pour E1, E2, J1 et J2 (il existe aussi une assurance renforcée et une extension monde, voir les détails sur <http://www.ffcam.fr/assurance.html>). Si vous choisissez de ne pas prendre l'assurance individuelle, déduisez le montant correspondant du coût de la licence. Vous devez alors vérifier que votre assurance personnelle couvre les risques correspondants.

Quand devrai-je renouveler ma cotisation ?

L'adhésion est effective dès le paiement (date du chèque faisant foi) et jusqu'au 30 septembre 2017. La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31 octobre 2017 afin de permettre le renouvellement.

Est-il possible de changer de section en cours d'année ?

Pour les membres de la section randonnée pédestre, il suffit de faire la demande auprès de la permanence afin de rejoindre la section alpinisme, ski de randonnée et escalade en souscrivant une licence FFCAM. Les 8 € d'assurance Gums payés au départ seront alors déduits du coût de la licence. En revanche, la licence FFCAM n'est pas remboursable.

Questions complémentaires

Comment as-tu connu le Gums ? (amis, salon, internet...) :

Quelle(s) activité(s) pratiques-tu principalement ?

Alpinisme Escalade Ski de randonnée Randonnée

Raquettes Autre :

Pratiques-tu la compétition ? oui non

Toute l'actualité du Gums est dans « le Crampon » et sur <http://www.gumsparis.asso.fr>

